

MAIRIE DU SAPPEY EN CHARTREUSE
LES CHARMETTES
38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE
Tel : 04 76 88 80 51 Fax : 04 76 88 81 75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 octobre, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey-en-Chartreuse sous la présidence de Monsieur Dominique ESCARON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/10/2017

PRESENTS :

Messieurs : SEURAT, ESCARON, PERINO, LEBRUN

Mesdames : THIVOYON, MICHALET, WILCKE, WALLEZ, BARRAND, AIMONETTI

ABSENTS REPRESENTES : D.Thievent (L.Aimonetti), MC.Caldara (S.Seurat), V.Guillot (F.Thivoyon)

ABSENTS: NOZIERES, GRUNDRICH

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Laurent LEBRUN

2017-10-12-02

TARIFS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la durée des concessions suivantes, aux tarifs suivants :

Concession -- surface 2 m ²	
15 ans	450 €
30 ans	700 €
50 ans	1 200 €
Case columbarium (plaque comprise)	
15 ans	500 €
30 ans	900 €

Tarif de la redevance pour l'acquisition de plaque pour le jardin du souvenir : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité les tarifs ci-dessus proposés.

FAIT et DELIBERE les jours et mois et an que dessus.

Délibération conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/10/2017

Affichée ou publiée le 19/10/2017

Fait à Le Sappey, le 19/10/2017

Dominique ESCARON, Maire

